

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N°83. 2^e trimestre 2012

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

Les yeux des Gascons, ont, à ce qu'on assure, comme ceux des chats, la propriété de voir pendant la nuit. (Alexandre Dumas. *Les trois mousquetaires*)

Editorial

Nous sommes habitués à vivre dans un pays qui nous paraît libre, et qui l'est encore à bien des égards. Mais nos libertés individuelles sont menacées et insidieusement rognées. Ce que nous appelons aujourd'hui « démocratie », consiste pour une communauté, à porter à sa tête, par une élection, une faction qui pourra disposer arbitrairement des « vies, libertés et biens du peuple ». La différence entre les sociétés dites démocratiques n'est qu'une différence de degré dans l'application de ces dispositions arbitraires. Aujourd'hui la démocratie représentative dans laquelle nous vivons sort de sa mission qui est de défendre les droits individuels. « *Premièrement, le législatif agit en contradiction avec la mission qui lui a été confiée lorsqu'il tente d'empiéter sur la propriété des sujets et lorsque ses membres tentent de s'ériger eux-mêmes - ou d'ériger une partie quelconque de la communauté- en maîtres disposant arbitrairement des vies, des libertés et des biens du peuple.* » (John Locke. « Le second traité de gouvernement. De la dissolution du gouvernement »)

Les précédents existent. La Révolution Française, initiée au nom des libertés a failli. L'ambition de la Révolution était de créer un homme nouveau, sa perfection logique a été réalisée par le régime Khmer Rouge. La Révolution a été un précurseur sur deux points dramatiques. Les meurtres de masses accomplis « par amour pour l'humanité », et l'apparition du « révolutionnaire professionnel ». Du « pur » qui se sacrifie, et qui sacrifie, pour la cause, ici la Révolution. Depuis, le « pur » a fait des émules. Ce personnage exerce une fascination sur bien des personnes. Il suffit de regarder les campagnes pour les élections présidentielles en France. Toutes ont eues leur révolutionnaire « sincère » « pur » « incorruptible », qui prétend faire le bonheur des gens malgré eux. Le tout pour le bien du pays, cela va de soi. La dernière élection n'y échappe pas.

Il convient de remarquer que ces désastres ont eu lieu dans la France du XVIII^e siècle, pays le plus brillant et le plus évolué de l'Europe de l'époque. On n'oubliera pas que l'Allemagne du début du XX^e siècle, pays tout aussi brillant dans l'Europe de l'époque, a vu la naissance du nazisme et qu'Hitler y a été élu.

Accomplir un acte délétaire pour le bien de la personne est ce qui se passe encore aujourd'hui. Au nom de « l'intérêt général », l'État prend des mesures qui influencent notre vie privée, nous privent de nos libertés. Si aujourd'hui la vie des individus n'est pas en danger, l'histoire nous rappelle qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Peut être la vie sera-t-elle à nouveau en danger demain.

Les massacres de masse en Vendée, après avoir été longtemps contestés ne le sont plus aujourd'hui. Les historiens ont fait leur travail. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas de lois mémorielles et que, si les faits sont avérés, il faut laisser œuvrer les historiens qui les démontreront de manière incontestable. Le résultat sera incommensurablement supérieur à toutes les lois historiques qui ne feront que légaliser la version officielle, au détriment de la vérité.

Alain Gérard nous a fait un brillant exposé sur la tragédie vendéenne, lors d'une remarquable conférence. Le résumé figure dans ce bulletin.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Dîner-débat du 10 Mars 2012

« **Par principe d'humanité...** » **La Terreur en Vendée,**
par M. Alain Gérard, chercheur à l'université de
Paris IV-Sorbonne, directeur du Centre vendéen
de recherches historiques.

Ici, il s'agit de ce que l'on a appelé « La Vendée militaire » de 1793 qui comprend les deux tiers Nord du département de la Vendée, la Loire-Atlantique au Sud de la Loire, le S-O du Maine et Loire, le N-O des Deux Sèvres, qui s'est révoltée en 1793 contre la dictature de la Convention. Pour ce qui est de la Terreur ce qui est original ce n'est pas le nombre de morts, mais que dans cette région on a tué les gens, des masses d'autres personnes, par amour de l'humanité, cela fait la différence. Ce thème à succès a été utilisé à plusieurs reprises jusqu'à nos jours et a produit des clones au long du XX^e siècle.

Par ailleurs, et c'est original, le massacre a eu lieu après la victoire militaire, alors que l'essentiel du danger pour le gouvernement avait disparu. La Terreur a un autre objectif que militaire. Enfin cette terreur s'invente à partir de la base, à partir de la périphérie, sans ordre précis de l'autorité centrale nationale.

A l'origine, la Révolution de 1789 avait été bien acceptée. On pourrait la penser terminée en 1789, en effet elle est accomplie dès la Déclaration des Droits de l'Homme, à travers l'abolition des privilèges, la protection de l'égalité en droit des gens, et la liberté. Tous les acquis dont nous bénéficions en dérivent. Mais ce mouvement n'a pas duré. Il faut remarquer que les Vendéens ne s'étaient pas soulevés en 1789 pour la défense de l'Ancien régime, mais ils s'opposèrent au pouvoir en 1793 contre la dérive terroriste du nouveau régime.

Contrairement à la révolution américaine ou anglaise, la révolution française a pour ambition de recréer l'Homme. En le proclamant totalement souverain, en proclamant un Homme-Dieu, se posait alors un énorme problème : il n'y a pas de société possible. C'est le drame de la révolution française, puis de tout le XIX^e et XX^e siècle et peut être encore aujourd'hui. Comment faire une société à partir d'individus atomisés ? C'est une question que l'on peut se poser réellement aujourd'hui.

Le premier moyen est la constitution civile du clergé. Elle est mise en place pour des raisons à la fois religieuses et financières, car la Révolution a hérité de finances royales en piteux état et que le deuxième volet du projet révolutionnaire, la guerre, a un besoin d'argent énorme. On nationalisa les biens du clergé et on fonctionnarisa le clergé, sans oppo-

sition majeure. Mais on entreprit aussi de faire une Église d'État. Le clergé était élu, y compris par des non croyants et devait prêter serment. Il était détaché de Rome. Cela a été le déclencheur. Le refus du clergé étant suscité par la population. Dans des régions ça ne passe pas dont en Vendée dès 1791. Les populations dès 1791 se sont trouvées en situation de révolte. En 1792 Les émissaires de la Convention dépêchés en Vendée disent qu'il y a une situation de guerre civile, et qu'il vaut mieux calmer les choses. Ce qu'elle ne pouvait pas faire. La Révolution étant elle-même un enchaînement, un entraînement et ne pouvant elle même se réguler. Dès 1791 ce qui deviendra la Vendée est en pré-insurrection.

Le deuxième moyen est la guerre étrangère. En cas de guerre étrangère les gens se serrent les coudes. Robespierre est contre la guerre. C'est la Révolution qui, pour durer et s'approfondir, a déclaré la guerre aux puissances européennes. Cette déclaration de guerre à l'Autriche, puis l'Angleterre va enclencher d'ailleurs un cycle de conflits armés avec des conséquences qui s'étendront jusqu'au XIXe siècle.

La guerre a des conséquences à travers les massacres de septembre après la prise des Tuileries et la chute du roi le 10 août 1792. À ce moment l'assemblée législative est déconsidérée parce qu'un de ses piliers était l'existence d'un pouvoir monarchique même parlementaire. La prochaine assemblée n'est pas encore réunie, il y a un vide au pouvoir. Les Autrichiens menacent aux frontières. Il se passe alors quelque chose d'inouï. Entre le 2 et le 6 septembre 1792, à Paris, des foules de Parisiens, des volontaires, des fédéralistes comme on disait à l'époque, se ruent sur les prisons et « font justice ». On extirpe les détenus, on les fait passer devant des commissions populaires et on les « hache ». La populace tue des Suisses de la Garde qui avaient défendu les Tuileries, des prêtres réfractaires, des nobles, mais aussi des prisonniers de droit commun, des fous, des prostituées, des petits voyous. Il y a dans la Révolution une volonté purificatrice, on édifie une société en éliminant de la société tous ceux qui pourraient constituer un obstacle à l'avènement de l'Homme nouveau. La Terreur est déjà là et elle émane des milieux populaires.

Le 10 Février 1793 Danton crée le Tribunal Révolutionnaire qui est un tribunal d'abréviation et aura pour le justifier cette phrase extraordinaire : « *Soyons terrible pour empêcher le peuple de l'être* ». La Terreur « s'auto-justifie ». Quelques mois passent et pour faire face à la menace aux frontières, on décide de la levée en masse de 300 000 hommes, dans tout le pays. Ainsi la Révolution descendra dans le moindre village, tout le monde étant obligé d'aller aux frontières. Ça marche dans beaucoup de coins, pas en Vendée. C'est alors que les Vendéens refusent de suivre ce régime qui a chassé ses bons prêtres. Ils préfèrent se battre contre lui, plutôt que de lui fournir des soldats, et de se laisser imposer ensuite cette politique exécrée.

Début Mars 1793 la révolte immense éclate au Sud de la Loire au moment du tirage au sort des conscrits. Les gars refusent de partir. C'est là que cela se complique. Il y a un élément intéressant : une révolte populaire est facile à réprimer pour un gouvernement normal. Il suffit de laisser faire, puis négocier, isoler les meneurs, les corrompre, les éliminer éventuellement. Puis on réprime. Ce n'est pas ce que fait la convention qui va voter une loi de sang.

Le 19 Mars 1793 la Convention vote un texte décidant que : « *Tout individu pris les armes à la main, ou convaincu de les avoir prises, ou ayant simplement arboré un insigne du soulèvement sera tué dans les 24h.* » On lui appliquera la loi sur les émigrés pris les armes à la main. S'ils avaient voulu créer une guerre civile ils ne s'y seraient pas pris autrement. Pourquoi ? Ceci est un coup des Montagnards qui ne sont pas encore au pouvoir. Ce sont les Girondins qui y sont après la mort du roi. Il est destiné à déconsidérer les Girondins en montrant leur incapacité à régler le problème vendéen en laissant la guerre civile se développer, à forcer les troupes qui protègent l'assemblée à partir en Vendée. Quand la situation sera mûre, le 2 Juin 1793, ce sera le coup d'état de la Montagne qui force les députés, sous la menace des canons des sections parisiennes d'Hanriot, à voter l'arrestation des Girondins. Pourtant les Girondins sont

des révolutionnaires presque aussi terroristes que les Montagnards. Dans toute assemblée terroriste, les terroristes s'éliminent les uns les autres.

Sur le terrain, les Vendéens sont au départ mal armés, armes de chasses, faux, bâtons, mais très motivés. Ils sont mus par l'idée que l'on vient chez eux les embêter avec une révolution, qui depuis deux ans les exaspère. Ils cherchent des chefs et sollicitent des nobles ayant une expérience militaire. Ainsi, ils vont chercher Henri de Larochejacquelin, 20 ans, militaire depuis l'âge de 12 ans, comme c'était souvent l'usage à l'époque. Il accepte et dit à ses gars : « *Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi !* » Dans les mémoires de la marquise de Larochejacquelin, à partir du manuscrit, on découvre que l'ordre logique est « *si je recule tuez-moi, si j'avance suivez-moi, si je meurs vengez-moi* ». Larochejacquelin s'offre en holocauste. Il dit à ses gars qu'il veut bien mourir, qu'il se donne à eux, et leur demande de se donner à lui. Il soude un pacte d'amitié, il offre un pacte d'amour. Ils combattront par enthousiasme, par amour et solidarité. Ils seront galvanisés. Ils se battent pour quelque chose qui les dépasse.

D'abord c'est le succès. Parce que les Girondins envoient des troupes médiocres que l'on laisse avancer dans le bocage, qui s'enlisent avec leurs canons et tout à coup, sans que l'on sache pourquoi, partent des coups de feu de toutes parts. Elles sont assaillies. Au début, et rapidement, les Vendéens dégagent ce qu'on appelle la Vendée militaire. Ils prennent le pays, voire les villes limitrophes. L'insurrection est victorieuse partout au printemps et à l'été 93. Les Girondins sont éliminés le 2 juin et les montagnards arrivent au pouvoir. Ils se trouvent avec une guerre civile sur les bras. La Vendée a une culpabilité. Elle montre que le peuple s'oppose à la Révolution et l'infidélité de la Révolutions à ses propres principes. On est dans les failles de la Révolution. Le 26 Juillet 1793, au Comité de Salut Public, Robespierre qui siège déjà propose de détruire la Vendée radicalement, de tuer les hommes et de déporter les femmes, les vieillards et les enfants. On incendiera la Vendée. La Convention recule devant cette chose horrible. Mais quelques jours plus tard, le 1er août l'orateur du Comité du Salut Public, Barère, monte à la tribune en brandissant un document, le calepin anglais, une médaille de Pitt et une lettre anglaise qui démontre la collusion entre les Vendéens et Londres. Il s'agirait d'un gigantesque complot qui à le coeur en Vendée et la tête à Londres, et qu'il faut détruire rapidement. C'est sur ce faux concocté par les Montagnards que la Vendée va être détruite. Le 1er aout la Convention vote la destruction de la Vendée « *cette race abominable* ».

Ainsi Barère, quelques mois plus tard, décrit cette guerre civile comme « *le creuset où s'épure la population nationale* ». Il s'agit de recréer l'Homme nouveau. C'est bien d'une purification qu'il s'agit.

Les Montagnards qui ont les coudées franches envoient en Vendée l'armée de Mayence, qui, après avoir été assiégée, a pu se retirer avec armes et bagages, à la condition de ne pas être utilisée dans une guerre extérieure. Le 17 octobre 1793, après un combat de titans, l'armée vendéenne est battue à Cholet. Les Vendéens sont battus. C'est la Victoire la plus importante, finale, décisive. Ce jour là, le chef vendéen Bonchamps, mourant, gracie les prisonniers 4000 soldats bleus (républicains), acte de clémence « le pardon de Bonchamps » grâce auquel les vendéens pourront s'exonérer de la haine de ceux qui les ont massacrés. C'est très important spirituellement pour le devenir de la Vendée, sa reconstruction et son bonheur futur. On ne reconstruit pas un pays sur la haine. Ensuite, c'est la virée de Galerne les 40 000 hommes de l'armée vendéenne, accompagnés par le même nombre de femmes et d'enfants, ont passé la Loire, ils montent vers le Nord, ils bousculent les républicains, se ruent vers Granville, espérant trouver du secours d'une flotte anglaise. Granville, forteresse imprenable résiste. Ils refluent vers Angers où les Bleus et la Loire en crue les renvoient vers Le Mans, où on vient d'ailleurs, récemment, de découvrir un charnier de vendéens sauvagement assassinés surtout des femmes. Repoussés vers l'Ouest ils y sont exterminés à Savenay le 23 Décembre 1793.

La guerre de Vendée est terminée. Normalement un régime aurait ar-



rêté et même fournit des subsides à une population si éprouvée pour se reconstruire. Mais ce n'est pas ce qui se produit. On affaire à Paris à un système terroriste. Or le système terroriste ne s'arrête pas à la victoire contre les ennemis. C'est la victoire qui permet l'exercice de la Terreur. La terreur c'est après la victoire.

Là intervient Turreau. Le Comité de Salut Public donne le commandement des troupes de l'Ouest, non pas à Kléber ou Marceau, qui viennent de battre les Vendéens. On craint les Prétoriens. On préfère un général à la botte et Turreau sera à la botte. C'est un général, médiocre, qui a été nommé en automne dans les Pyrénées Orientales. En novembre 1793 il reçoit sa nomination à la tête de l'armée de l'ouest. Il passe par Paris, contrairement aux demandes expresses de Bouchotte le ministre de la guerre, voit sans doute des gens hauts placés du Comité de Salut Public, puis il est à pied d'œuvre en Vendée. Là il hésite. Le 19 décembre il suggère timidement une amnistie. Pas de réponse. Il demande sans succès des instructions précises au gouvernement, en particulier le 25 Décembre 1793 où il expose son plan d'extermination par 12 colonnes qui ratisseraient la Vendée à partir de l'Est en la détruisant. Pas de réponse. On n'approuve, ni désapprouve. Le 16 janvier il demande aux représentants en mission, c'est à dire aux députés sur le terrain, (il y en aura sans cesse, le Pouvoir a des gens sur le terrain), en parlant des femmes et des enfants : « *S'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne puis exécuter pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité* ». Il sait qu'il doit faire quelque chose. Même Westermann, le vainqueur des vendéen, a été guillotiné avec les dantonistes. S'il n'est pas victorieux, s'il ne se démène pas, s'il ne devance pas les volontés exterminatrices du Comité de Salut Public, il perd sa tête. Il doit faire quelque chose de pas tendre. Le 19 janvier il donne cet ordre général à ses colonnes « *tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises seront passés au fil de la baïonnette, on en agira de même avec les filles, femmes et enfants qui seront dans ce cas, les personnes seulement suspects ne seront pas épargnées. Mais aucune exécution ne pourra se faire sans que le général ne l'ait préalablement ordonnée* ».

Quand on sait que les colonnes s'échelonnent sur 100 km on ne voit pas comment le général pourrait dire de faire ou ne pas faire. Les colonnes s'ébranlent et cela dure trois mois, dans un pays dévasté, pacifié, où les municipalités révolutionnaire sont déjà réinstallées. On tue même des municipaux en écharpe tricolore : tout est mauvais en Vendée. En tout cas c'est le rouleau compresseur, on incendie ce n'est pas facile en hiver, on tue systématiquement. On tue tous les hommes que l'on peut ramasser, les femmes et les enfants.

Enfin le 6 Février 1794, le Comité de Salut Public lui adresse une note qui ne l'éclaire guère : « *Tu te plains de n'avoir pas reçu du Comité l'approbation formelle de tes mesures. Elles lui paraissent bonnes, et tes intentions pures, mais éloigné du théâtre de tes opérations, il attend les grands résultats pour se prononcer, dans une matière sur laquelle on la*

déjà trompé tant de fois, ainsi que la Convention ». Mais comme Turreau commence à flancher, le 9 février on lui expédie deux députés, Hentz et Garrau, puis Francastel puis Prieur, membre du Comité de Salut Public, qui accompagnera les colonnes infernales. Le Comité de Salut Public n'ignorait donc pas ce qui se passait. Le 26 février Hentz et Francastel écrivent au Comité de salut Public : « *La race d'homme qui habite la Vendée est mauvaise. Elle est composée ou de fanatiques (c'est à dire catholiques) qui sont le peuple, ou de fédéralistes (qui ont lutté contre le coup d'état) qui sont des « messieurs »*. Ce qui prouve que cette race est mauvaise, c'est qu'il y a si peu de bons, qu'ils n'ont pas contenu les rebelles. Il faut « racialiser », cela rappelle quelque chose.

Combien de morts : 170 000 morts pour toutes la guerre. Par les colonnes infernales, on ne le sait pas et on ne le saura sans doute jamais. Il n'y a pas de liste, les gens n'écrivaient pas et ont voulu oublier. Une exception au Lucs-sur-Boulogne, le prêtre, le curé Barbedette, est revenu un mois après le massacre de ses paroissiens. Il y compte 564 morts dont 117 enfants de 10 ans et moins. C'est la seule liste authentique de l'époque et cela a une signification très importante pour les Vendéens et pour d'autres.

Le 9 mars Deux députés Garrau et Prieur en mission repartent écoeürés. Les deux autres Hentz et Francastel, qui ne sont pas des mous eux, persistent et écrivent « *Sur 160 000 vendéens il en reste à peu près 15 à 20 000. Il résulte de tout ce que nous venons de vous dire que, quand la guerre de la Vendée sera complètement terminée, il n'y restera point d'habitant puisqu'on y aura tout détruit* ». C'est clair et le pouvoir le sait, on a tenté de tuer l'ensemble d'un pays.

Le 13 mars les Hébertistes sont arrêtés, ils seront guillotins le 24. Le 30 mars les Indulgents, les Dantonistes, qui seront guillotins le 5 avril. La guerre de Vendée n'a plus aucune raison politique de continuer. Lequinio, qui avait tué de sa main un prisonnier dans les prisons de Fontenay-le-Comte, qui a traversé le Vendée, voit que la Révolution se corrompt elle-même, que c'est plus négatif qu'autre chose. Il alerte le Comité de Salut Public, le 1er avril il vient avec des députés Vendéens, expose clairement que des femmes sont violées et tuées ensuite, que les bébés sont embrochés à la baïonnette. Il leur dit la vérité. Mais, c'est un pur, il peut la leur dire. Il a cette phrase étonnante : « *Si la population qui reste n'était que de 30 à 40 000 âmes le plus court sans doute serait de tout égorger. Ainsi que je le croyais d'abord. Mais cette population est immense et s'élève encore à 400 000 âmes* ». Bref la République va perdre des soldats. Il vaut mieux arrêter. Il propose l'arrêt « *de ce plan de destruction totale* ». Il y a donc bien un plan.

Le 6 avril le Comité de Salut Public écrit à Hentz et Francastel qu'il y a de grandes réclamations contre « *les mesures de sévérité que vous avez cru devoir prendre* ». Ce n'est jamais moi, c'est l'autre. La Terreur s'invente à la périphérie, il n'y a jamais de responsables, c'est une caractéristique de ce type de pouvoir. Le 24 Mai Turreau est exilé, gouverneur à Belle-Ile en Mer. Le 10 juin A Paris s'installe la Grande Terreur. Après la victoire contre l'étranger on élimine toute protection juridique. Les têtes tombent comme les ardoises un jour de tempête. Elle sera stoppée par le 9 Thermidor (27 Juillet 1794) certains terroristes s'estimant menacés font un coup d'état contre Robespierre. Il est guillotiné La terreur ne s'arrête pas, mais se grippe et, finalement, se délite.

Turreau sera arrêté lors du procès de Carrier. Il sera incarcéré Il refusera l'amnistie et exigera d'être jugé. Il sera blanchi par le tribunal militaire. Les décrets qui existaient lui permettaient de faire ça, jugera le tribunal. Il mourra tranquillement dans son lit avec la légion d'honneur mais avant de recevoir la Croix de Saint Louis. Bref c'est un instrument.

Revenons à Carrier, ce révolutionnaire professionnel. Ce n'est pas un homme de la première révolution. C'est un homme des magouilles et des sociétés populaires. Une fois élu, tardivement, député à la Convention, il fera merveille en second couteau et porteur de flingue. Carrier avait déjà été envoyé en Normandie contre la révolte fédéraliste. Il ne tue personne mais il réprime. Puis en Bretagne où il a déjà son idée pour embarquer

les prêtres qui croupissent au Mont Saint Michel sur un bateau. Il sollicite son affectation à Nantes. C'est une ville importante 80000 habitants, enrichie par la traire négrière, en crise et suspecte parce qu'elle a protesté contre le coup d'état du 2 juin, et qu'elle n'a pas su mater le soulèvement vendéen. Carrier sent qu'il peut se rendre utile. Il y est nommé en septembre 1793. Le Comité de Salut Public lui donne ses instructions à travers un courrier du député Hérault de Sechelles qui le presse de purger Nantes. Il lui donne son ordre de mission : « *La liberté ne compose pas. Nous pourrions être humain quand nous serons assurés d'être vainqueurs* ». Il lui conseille de s'isoler, de ne pas se commettre avec les gens du cru, de frapper de grands coups et laisser la responsabilité aux exécutants. Carrier a des hommes de mains. Les représentants avant lui ont créé une compagnie révolutionnaire dont les membres ont juré de ne composer ni avec la famille, ni avec l'amitié, uniquement des révolutionnaires. Lui-même crée une compagnie révolutionnaire d'une quarantaine de personnes. Il a des hommes de main les nommés Fouquet et Lamberty. Mais il y a les hommes de la première Révolution, les riches Nantais qui s'étaient enflammés pour 89. Il invente un complot, les coffre, les envoie à pieds, 132, à Paris pour être jugés. Aux bons soins de Fouquier-Tinville qui se chargera de les « raccourcir ». Il a les mains libres. Le 16 novembre 93, Carrier réunit la Société populaire pour inaugurer son nouveau local, l'église Sainte Croix. L'évêque et d'autres ecclésiastiques abandonnent leur fonction, ils se « déprêtrisent » comme on dit à l'époque. Tous jurent de voir disparaître le dernier prêtre. Pendant ce temps là, 90 prêtres pour le moins septuagénaires, qui croupissent dans une galiote, trop vieux pour être déportés, sont entassés dans des sapines, bâtiments légers qui après avoir descendu la Loire chargés sont promis à la démolition. On les fait pénétrer dans la cale. On cloue les ouvertures avec des planches. Au milieu de la Loire on décloue les planches et on coule l'embarcation. La Loire est devenue « baignoire nationale » et on appelle ça des « baptêmes patriotiques ».

Le 6 décembre dans les papiers du Comité de Salut Public, on trouve ce courrier de Carrier « *Les prêtres ont trouvé leur tombeau dans la Loire* » (Donc ils sont au courant) ; 53 autres vont subir le même sort.

Depuis Angers on a entendu que Carrier avait une méthode radicale pour se débarrasser des prêtres réfractaires. Et on les expédie, 58 seront noyés le 8 décembre. Le 13 décembre Carrier donne l'ordre d'exterminer tout en Vendée, femmes et enfants compris et son ordre est transmis au Comité de Salut Public. Il ne s'intéresse pas qu'aux prêtres. Il s'agit de purifier la population : 129 droits communs sont convaincus d'un complot inventé dans les prisons, ils sont noyés. Le 21 décembre 360 Vendéens entassés dans l'entrepôt des denrées coloniales, qui est devenu une es-

pèce de camp de la mort, sont noyés. Il y eut environ 4 000 noyades. S'y ajoutent la commission Bignon qui a expédié des vendéens de Savenay, fusillés, la commission Lenoir, la commission venue de Noirmoutier et le Tribunal révolutionnaire.

Le 16 octobre 1794, s'ouvre le procès de Carrier. Or celui-ci n'allait absolument pas de soi. Que se serait-il passé si comme prévu les 132 Nantais avaient tous été liquidés en route ? Si les membres du comité révolutionnaire n'avaient pas été, au même moment, incarcérés à Paris ? Se seraient-ils sentis lâchés au point de le charger ainsi ? On ne le dira jamais assez, Carrier aurait du mourir dans son lit. Bien d'autres choses encore rendent ce procès difficile à décrypter. Le jugement final, qui en toute connaissance de cause acquitte la plupart des « noyeurs ». Également, l'improvisation permanente, l'incohérence de ces audiences. Lors de son procès Carrier attire le châtiment sur sa seule personne et accepte que, même sa mémoire, soit à jamais honnie de tous. Depuis longtemps Carrier est mort à lui-même. Il disparaît en martyr de l'utopie. Sacrifiant ainsi sa propre liberté pour n'être plus que l'instrument de la libération collective, ce prototype de l'humanité nouvelle fait de la révolution son unique raison de vivre et de mourir. Nous l'avons appelé « pur » mais il serait plus judicieux de l'appeler « révolutionnaire professionnel. » Il est guillotiné le 16 décembre 1794. Grâce au sacrifice de Carrier, l'idée révolutionnaire peut donc survivre à la dislocation de la Terreur en évitant qu'une discussion un peu approfondie lui en attribue la monstrueuse paternité.

À méditer

Le concept de «génocide» est défini lors de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 décembre 1946 comme «un déni du droit à la vie des groupes humains», que ces « groupes raciaux, religieux, politiques et autres, aient été détruits entièrement ou en partie » (résolution 96). Cette définition intégrait la destruction d'un groupe politique, à côté des groupes raciaux, religieux et autres. En 1948, à la demande de l'URSS représentée par Vychinski, le procureur de Staline, la référence au « groupe politique » fut supprimée, parce qu'elle pouvait s'appliquer à ce qui s'était passé en Union Soviétique. La définition retenue est donc : « des actes commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel ».

Thierry d'Erceville qui a assisté à notre dernier dîner débat nous a fait parvenir cette courte biographie d'un de ses ancêtres, contemporain de la Révolution.

La vie d'Henri-René Bernard de La Frégéolière, maréchal de camp (1759–1835)

« Je suis né à la Sionnière , paroisse de Montigné en Anjou (Montigné les Rairies) le 16 septembre 1759 ; j'étais le deuxième fils de René Jean Philippe Bernard de La Frégéolière et de Michelle – Renée Quéru de La Pousse-tière ».

Ainsi commence la « Vie de messire Henri-René Bernard de La Frégéolière, écuyer,

maréchal de camp et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, dédiée au Roi et à sa famille, 20 mars 1817 ».

Ce texte paraît pour la première et unique fois en 1881 sous le titre : « Emigration et Chouannerie. Mémoires du général Bernard de La Frégéolière complétés par son arrière-petit-fils ». Après des études à l'école militaire de La Flèche, Henri-René entre à dix-sept ans aux gardes du corps et prête serment de fidélité à Louis XVI en avril 1777, serment qui va influencer toute sa vie. Il épouse le 21 août 1780 (paroisse de Baugé) Jeanne-Françoise-Catherine Mansan, fille de Jean-Pierre Mansan, conseiller du roi, lieutenant général au siège royal de la sénéchaussée de Baugé.

Nous évoquerons rapidement la carrière de Bernard jusqu'au débarquement de Quiberon. Il émigre en décembre 1791 et rejoint l'armée des Princes. Après Jemappes (6 novembre 1792) et la victoire de Dumouriez sur les Autrichiens, il fait la campagne de 1793 dans le camp anglo-hanovrien. Au printemps 1794, Bernard rejoint l'armée de Condé et en mai 1795, il embarque à Brème à bord de la flotte anglaise à destination de Quiberon où après la débâcle, il parvient à rembarquer. Épuisé, il arrive à Guernesey. Le 24 décembre 1794, après avoir séjourné à l'île d'Yeu et désireux au plus tôt de « faire d'éternels adieux aux Anglais », il rejoint Puisaye en Bretagne qu'il quitte pour Scépeaux et l'Anjou. Et pour que sa femme, restée à la Sionnière ne soit pas inquiétée, il prend le nom de « M. Henri ».

Après la pacification de 1796 et la soumis-

sion de Scépeaux, notre héros rejoint Rochecotte mais celui-ci, arrêté à Paris est fusillé le 23 juin 1798. Il est remplacé par Bourmont qui envoie à Bernard le brevet de colonel (1er octobre 1799). Henri-René doit alors agir entre le Loir et la Loire qui le sépare du vendéen d'Autichamp. Il s'empare du Lude pendant que Bourmont prend Le Mans le 15 octobre 1799. Le coup d'état du 18 brumaire (9 novembre) survient et Bonaparte charge immédiatement le général Hédouville de négocier une suspension d'armes avec les royalistes.

Alors que se déroulent des pourparlers au château d'Angrie, Bernard refuse de « signer la paix avec un gouvernement usurpateur et décide de demeurer fidèle à (son) serment jusqu'au dernier soupir ». Il occupe Château La Vallière. Avec le même élan, il chasse le 24 janvier 1800 les 750 chasseurs de la 32e demi-brigade qui occupait Foulletourte. Mais la Vendée a signé la paix le 18 janvier. L'exemple est suivi par les chefs de la Haute Bretagne et du Bas Anjou (Chatillon, d'Andigné, Turpin de Crissé). Le 25 janvier, à son tour, Bourmont envoie à ses différents corps l'ordre de licenciement. Refusant de s'incliner, Bernard prend contact avec Frotté mais l'assassinat du Normand et de ses compagnons sur ordre exprès de Bonaparte (alors qu'ils étaient porteurs d'un sauf-conduit) empêche la réunion projetée.

Le 11 février, resté seul, Henri-René licencie ses troupes. Il partageait avec Pontbriand, chef de la légion de Dinan, l'honneur de n'avoir jamais traité avec la Révolution. Placé sous surveillance ainsi que son fils qui avait servi sous ses ordres dès l'âge de 14 ans, Bernard va alors s'efforcer à plusieurs reprises de venir en aide à ses anciens chouans victimes des exactions du pouvoir en place. L'un de ses anciens adversaires, le général Girardon, touché par l'attitude chevaleresque d'Henri-René, viendra plusieurs fois le tirer d'un mauvais pas, n'hésitant pas à lui délivrer un port d'armes. Nous aimerions à présent insister sur un fait divers qui nous semble particulièrement représentatif du climat d'insécurité et de suspicion qui régnait dans l'Ouest au début du XIXe siècle. Atmosphère d'ailleurs inévitable après dix ans de guerre civile.

Pendant l'été 1802, de retour du Lude où il a passé la nuit, Henri-René qui monte un cheval pie (détail important) apprend que onze chouans, ou désignés comme tels, ont volé la recette transportée de Baugé à Angers. Dans l'affaire, un gendarme a été tué mais aucun voleur n'a été reconnu. « Allons [dit-il] cela va sans doute me tomber sur le dos ! ». Au bout d'un an, un des voleurs, notoirement impécunieux s'établit marchand de vins à Bazouges. Cet enrichissement brutal et surprenant est vite suspect et la justice arrête Védis dit Sans-Peur « au milieu de

ses barriques ». Celui-ci déclare aussitôt avoir agi sur les conseils de son chef qui lui a même prêté son cheval pie pour transporter le butin. Apprenant cela, Bernard se réfugie dans les bois du Chambiers, « plus en sûreté parmi les fauves qu'au milieu de ses semblables ». Après réflexion, il décide de se rendre à Angers pour prendre conseils auprès de Girardon avec qui il garde d'excellentes relations. Henri persuade aisément le général de son innocence ; tout le monde au Lude l'a vu, lui et son cheval, à la date de l'attaque de la malle-poste ; Girardon promet d'engager le tribunal à suspendre les poursuites contre lui.

Quelques jours plus tard Sans-Peur se rétracte, Huet est arrêté et l'on apprend qu'il n'y avait que trois chouans sur les onze inculpés. L'instruction demande six mois. Les prévenus sont envoyés à Angers devant la cour spéciale qui y siège : « tous ces messieurs gorgés de sang sous la République étaient devenus les vils suppôts de la tyrannie ». Sans-Peur déclare : « je suis coupable mais mon chef ne l'est pas, il n'a jamais eu connaissance de mes projets ». Un témoin (sic!) avoue ne pas avoir vu lui-même le cheval de M. Bernard, mais c'est ce que lui a raconté un homme sur la route de Suette (le carrefour de Seiches où se trouve le relais de poste) et qui lui a appris le vol de la diligence. Un autre témoin, aussi peu fiable, n'empêche pas Bernard de prouver que le jour de la Madeleine (23 juillet) jour du vol, il était au Lude où il avait passé la nuit. Bernard est relaxé, mais le jugement prononcé est sévère, avec sept condamnés à mort (deux par contumace) et deux condamnés au bague : « Le prononcé du jugement terminé, M. le président me dit sèchement : voilà une bonne leçon, Monsieur, tachez d'en profiter. Monsieur, répliquai-je, qu'on punisse les délateurs et les faux témoins et l'honnête homme pourra vivre en paix ».

En 1813, La Frégéolière profite des revers de Bonaparte pour lever deux compagnies de cent hommes chacune qui se mettent bientôt en évidence sous le nom de « Nouveau-nés ». Le but est simple : empêcher la conscription et la perception des impôts. Début 1814, à Crosnières, un affrontement entre Nouveau-Nés et la garde nationale renforcée par la gendarmerie fait quinze morts parmi les troupes impériales. Traqué par le préfet d'Angers, Hély d'Oissel, Bernard (qui l'appelle le prophète Elie) voit sa maison fouillée et doit une nouvelle fois se réfugier au Chambiers. L'arrivée des Bourbons à Paris permet à Henri-René de reprendre son service chez les gardes du corps (interrompu depuis plus de 23 ans !) et il est décoré de la croix de St Louis et de Légion d'honneur qu'il accepte avec réticence sur ordre du Roi. Son brevet de colonel est également enregistré de façon officielle. De retour à la Sionnière, il ap-

prend en pleine nuit le retour de l'Empereur. « Bonaparte en France ! Qu'on me donne ma culotte ! » Début mai, il rejoint d'Andigné, généralissime de l'armée royale sur la rive droite de la Loire. Des dissensions avec d'Ambrugeac, nommé par d'Andigné, contrarient les actions des anciens chefs locaux, Tranquille, Gaullier et Guyot de la Potherie. Après Waterloo, Bernard occupe Durtal et Sablé sans violence et le 25 juillet, les Prussiens arrivent à Baugé.

Henri-Bernard devient alors l'arbitre de tous les différents entre l'occupant et la population. Ainsi la ville de Durtal, taxée d'une contribution de 300 000 francs, lui demande d'intervenir. Bernard obtient du commandant prussien qu'il renonce à lever cette somme. Il sauve également la vie de deux hommes (de Morannes et de Durtal) qui venaient d'être condamnés à mort pour violences vis-à-vis de l'occupant. « Les Alliés ne cessèrent depuis de me témoigner la plus entière déférence et il n'y eut plus dans tout l'arrondissement pendant leur séjour ni une seule victime ni une seule plainte ». L'arrivée du duc d'Angoulême à Durtal le 11 août fut l'objet de réjouissances et Henri-René et sa famille assistèrent au banquet. Alors que les Prussiens quittent l'Anjou le 22 septembre, Bernard est mis brutalement à la retraite de colonel alors que le même jour, un brevet le confirme dans le grade de maréchal du camp.

Henri-Bernard de La Frégéolière passe les dernières années de sa vie dans sa maison du faubourg St Nicolas (alors sur la commune du Vieil Baugé), allée Parage, continuant de secourir les victimes de la révolution. Mais fidèle aux Bourbons jusqu'au bout, il est tiré de sa retraite et emprisonné à La Flèche en 1832 à l'âge de 72 ans, son fils faisant la connaissance des prisons de Saumur et d'Angers. Henri-René meurt le 25 janvier 1835 pour être inhumé dans la chapelle de la Sionnière. Il repose aujourd'hui dans le cimetière de Varrains. Très longtemps, dit son arrière-petit-fils, les habitants de Baugé se le rappelleront avec sa haute taille (son passeport mentionne la taille de 6 pieds : 1,95m), sa figure aimable, portant son uniforme de garde du corps souvent accompagné par Tranquille et le chevalier Legouz, ses anciens compagnons d'armes.

Thierry d'Erceville.

Assemblée générale 10 mars 2012

Les comptes de l'années 2011 se présentent ainsi :

Le solde de trésorerie au 27-12-2010 était 15318,54 euros
Le solde de trésorerie au 26-12-2011 était de 14000,49 euros.
(Dont 12439,39 euros sur livret A)

Recettes :

Cotisations :	3 430,00 euros
<i>Recettes événements :</i>	
- Dîners débats :	3 655,00 euros
- WEL3 :	10 132,00 euros
Autres :	1 277,00 euros

Dépenses :

<i>Dépenses évènements :</i>	
- Dîners débats :	6 901,73 euros
- WEL 3 :	11 653,61 euros
Autres dépenses :	1 256,71 euros

Total recettes :	18 494,00 euros
Total dépenses :	19 812,05 euros
Déficit :	1 318,05 euros

Dans le montant de chaque manifestation sont inclus les frais du bulletin de liaison y afférent. Ce qui est important et rassurant c'est que si le déficit du WEL3 est de 1521 euros, il a été réduit de moitié par rapport à celui du WEL2. Il y a encore un effort à faire.

Notre situation financière est saine. Notre trésorerie, qui résulte essentiellement d'un don exceptionnel, nous permet de faire face à nos activités. Les cotisations sont importantes pour nous. Les manifestations sont toutes déficitaires. Les cotisations permettent de maintenir des prix abordables et comblent le découvert des dîners débats. Elles prennent également en charge le défraiement de l'orateur et les bulletins.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de créer dès 2012 une cotisation de soutien à 50 euros. La cotisation ordinaire reste à 30 euros.

Dans les perspectives 2012 figurent le projet de demande de déductibilité fiscale des dons et cotisations et la poursuite de la coopération avec l'université de Bayonne.

À vos agendas :

après le weekend de la Liberté les dîners débats seront les suivants :

« **L'Islam à l'épreuve de la démocratie** »,
le 6 Octobre 2012, par Claude Sicard.

« **La filière bois entre administration et marché** »,
le 8 décembre 2012, par Christian Pinaudeau.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2012,
conférence : « Bastiat cet inconnu »
à Bayonne, campus de la Nive, samedi 15 septembre 2012 à 19h.

A lire, le Cercle Frédéric Bastiat vous recommande :

Reconstruire l'école. Éditions Nuvis

Cet essai est constitué de deux parties. La première est une réflexion critique sur les méthodes scientifiques appliquées dans les sciences sociales. De plus en plus en effet, l'informatisation de la société aboutit à la quantification de l'individu, et l'homme est peu à peu considéré comme un objet qu'on peut manipuler sans qu'il ne réagisse. Les méthodes scientifiques adaptées à l'origine aux sciences de la matière sont alors appliquées dans les sciences de l'homme et de la société sans le recul nécessaire à l'interprétation des résultats qu'elles donnent. La conséquence est évidemment la nécessité de revenir à une approche qui respecte l'individu, sa liberté et sa responsabilité.

Cette approche guide la refondation du système éducatif proposée dans la seconde partie. Il s'agit à la fois de respecter les valeurs familiales et d'imposer les valeurs démocratiques. Pour limiter les conflits inévitables, les parents doivent pouvoir choisir l'école de leurs enfants en fonction de son projet d'établissement, ce dernier étant établi pour promouvoir la démocratie dans notre société et proposer des compléments éducatifs en toute liberté. C'est par cette liberté donnée aux parents et aux établissements plus que par la contrainte administrative que l'on pourra faire évoluer le système éducatif pour réussir ce qui est l'enjeu principal de l'école, l'intégration de la jeunesse dans la société des adultes.

Thierry Foucart est agrégé de mathématiques et spécialiste de statistique appliquée. Auteur de nombreux ouvrages et articles scientifiques, il étudie depuis une dizaine d'années les applications des mathématiques appliquées dans les sciences de l'homme et de la société et dénonce la domination de l'administration sur la science, en particulier l'éducation et la médecine. Après avoir décrit le fonctionnement de l'université française dans « Scènes ordinaires de la vie universitaire » (2004), il propose à partir de son expérience très diversifiée dans l'enseignement et de ses compétences scientifiques une refondation raisonnée du système éducatif.

À quoi servent les riches. Éditions JC Lattès.

La cause est entendue, pour remplir les caisses de l'État, il faut plus de rentrées fiscales donc plus d'impôts. Et qui doit payer ? Les « riches » bien sûr. Pour la première fois un ouvrage démonte les nombreux clichés qui circulent sur les « riches ».

Sait-on combien d'emplois créent les riches ? Il est faux de dire que les riches ne paient pas d'impôts ou qu'ils en paient moins que les autres. S'il ne s'agit pas de défendre ceux qui par leur comportement déplaisant estiment que tout leur est permis, il ne faut pas oublier que la plupart des fortunes se sont constituées par l'intelligence et un travail acharné. Il ne doit pas y avoir de honte à gagner beaucoup d'argent honnêtement.

On a tendance à oublier ceux qui ne créent pas de richesses et s'enrichissent sur le dos du contribuable. Politiques, hauts fonctionnaires... profitent d'un état hors contrôle. Cet essai démontre qu'il s'agit de bien récompenser l'initiative et favoriser la richesse pour réduire la pauvreté.

Plus le nombre de riches augmentera, moins on aura de pauvres.

Jean-Philippe Delsol est avocat fiscaliste et administrateur de l'IREF (Institut de recherches économiques et fiscales). Nicolas Lecaussain est directeur du développement de l'IREF.

Beaucoup d'entre vous connaissent Douce de Franclieu, libérale convaincue, d'un courage à toute épreuve et extrêmement dynamique. Elle assiste parfois à nos manifestations en particulier aux weekends de la Liberté. Elle est repartie au combat dans le Gers. Retrouvez-la sur son blog :
<http://doucedefranclieu2012.over-blog.com/>

Présentation du 4ème « Weekend de la Liberté » dont le thème est : La Responsabilité Individuelle.

Nous avons eu une excellente conférence sur les massacres de masse en Vendée pendant la Révolution française. Un des éléments important qui y fut souligné, est qu'il existe systématiquement une fuite des décisionnaires, des acteurs, et des témoins devant leurs responsabilités respectives. D'ailleurs il est bien difficile de trouver un décisionnaire. Tous se présentent comme prisonniers d'une machine qui s'est emballée. Tous ont construit des mécanismes de défense pour en refuser la responsabilité et éviter de supporter toute leur vie le poids de la culpabilité. Cela implique qu'un génocide pourrait se définir, très cyniquement, comme « un massacre de masse sans responsables ». Cela implique aussi de se demander ce que nous aurions fait, ou ce que nous ferions, en de pareilles circonstances. Cela implique aussi de prendre conscience que les outils nécessaires à la résistance à l'oppression, qui est l'atteinte aux droits individuels, la Liberté, la Propriété, la Personne, nous ont été confisqués. Partant de là ces libertés individuelles sont peu à peu détruites et avec elles la Responsabilité individuelle qui en est le pilier. Ces concepts sont intimement liés, on ne peut détruire l'un sans détruire les autres. Dès lors, la Vérité disparaît, l'injustice apparaît avec son cortège de désolations, divisions, haines, violences et conflits.

« *Ce n'est jamais sans créer pour l'avenir de grands dangers et de grandes difficultés qu'on soustrait l'individu aux conséquences de ses propres actes.* » Frédéric Bastiat (Harmonies économiques. Des salaires)

Dans notre démocratie la responsabilité individuelle a peu l'occasion de fonctionner. Les hommes de l'État s'ingénient à en priver les individus et à les infantiliser. La responsabilité collective dont parlent les politiciens n'a aucun sens. Une nuée de règlements a pour but d'influer sur le comportement des Français et de leur enlever leur liberté de choix. Les comportements sont volontairement modifiés et conditionnés par les décisions arbitraires des politiciens. Ces derniers veulent faire croire que les Français sont incapables de gérer leur vie privée, et que par conséquent, qu'ils doivent être guidés. Les Français ne sont plus propriétaires de leur vie. Ils sont soumis aux désidératas d'une majorité de circonstance. On leur enlève la responsabilité personnelle et par là le sens même de leur vie. Leur vie leur est confisquée.

La Responsabilité individuelle est d'assumer soi-même les conséquences de ses propres actes et choix, les bonnes comme les mauvaises. La destruction de la Responsabilité individuelle a des conséquences néfastes. Le Cercle a donc décidé de consacrer un congrès entier à cet élément, clé de voûte de l'accomplissement de l'Homme et de la prospérité des communautés humaines. Notre weekend de la Liberté 2012 est donc particulièrement riche, pour, nous l'espérons, votre plus grande satisfaction.

Fort logiquement, il faut d'abord définir ce qu'est la « *Responsabilité individuelle* » **Alain Laurent** ouvrira donc le congrès en traitant ce sujet.

Bien des personnes pensent que la Politique Agricole Commune est le nec plus ultra en matière d'agriculture. Elle repose sur l'irresponsabilité subventionnée. **Vincent Ginocchio** nous montrera que « *Politique agricole et responsabilité individuelle* » sont non seulement compatibles mais bénéfiques et souhaitables.

La collectivisation de la politique du logement en France a des conséquences dramatiques. **Christian Julienne** dans sa conférence « *Politique du logement et responsabilité individuelle* » montrera que des solutions existent grâce au privé.

Les marxistes et autres dirigistes accusent le marketing de créer faux besoins, gaspillage et aliénations. **Olivier Méresse** nous parlera de « *La publicité et la responsabilité personnelle* ». Nous verrons que la publicité respecte le libre choix qui s'oppose à la contrainte et à l'arbitraire des

politiciens.

Pour pouvoir choisir librement et rester maître de sa vie il faut disposer de l'intégralité de la richesse que chacun de nous crée. **Axel Arnoux** nous proposera « *Le salaire complet* » comme instrument de responsabilité et de liberté.

Une fois que les personnes disposent de l'intégralité de leurs revenus, elles ont les moyens d'assumer la responsabilité de leur santé. **Patrick de Casanove** nous expliquera dans « *Politique de santé et responsabilité individuelle* », qu'il est possible et souhaitable de mettre en place des solutions de liberté et responsabilité pour faire mieux que la Sécu, afin que personne, jamais, ne reste sur le carreau.

La France contemporaine n'a jamais connu de régime politique Libéral. Les récentes élections confirment ce fait. **Jacques Garello** traitera de la « *Responsabilité des Libéraux dans l'opposition* ». Il parlera de la conduite à tenir par les Libéraux, dans la perspective de la redistribution des cartes politiques, sujet essentiel et d'actualité.

Si chacun est responsable de ses actes, il en assume les conséquences. Il doit en être de même pour les juges qui ont la lourde tâche de rendre la Justice. Ils doivent y être soumis. **Xavier Bebin** traitera de « *La responsabilité des juges en démocratie* ». Il nous dira qui juge les juges et qui devrait le faire.

La responsabilité individuelle est un message essentiel dans le christianisme, donc dans l'Occident chrétien. **René de Laportalière** nous entretiendra de « *La responsabilité personnelle, la religion et l'Église* » Il précisera ce qu'il en est aujourd'hui, où le relativisme nous envahit, où « tout » se vaut, où le flou se substitue à la vérité.

Autre domaine où la vérité est battue en brèche par le politiquement correct et où l'État intervient de plus en plus : l'environnement. L'écologie est devenue une pseudo religion aux mains de sectaires. **Max Falque** dans « *Politique environnementale et responsabilité personnelle* » nous montrera que la responsabilité individuelle est bien plus efficace que l'étatisme pour vivre dans un environnement de qualité.

Nous assistons, en particulier depuis la crise prétendument financière, à un raz de marée d'interventions de l'État qui submerge et noie nos vies. Les effets sont terriblement destructeurs. **Jacques de Guenin** conclura le congrès avec « *Responsabilité personnelle et l'État minimum* ». Un État ainsi conçu respecte et fait confiance à la Responsabilité individuelle. Il se contente de protéger les individus contre le dol, le vol, le meurtre et les invasions.

« Et si nous étions assez grands pour décider nous-mêmes ce que nous pouvons boire ou fumer ? Assez grands pour décider nous-mêmes comment vivre et comment partager ? Assez grands pour décider nous-mêmes avec qui travailler ou échanger ? Assez grands pour décider nous-mêmes quoi dire ou quoi penser ? » **Daniel Tourre** « *Et si nous avons fait fausse route depuis 60 ans ?* » www.bastiat2012.fr

« *Être Homme c'est précisément être responsable* ». Saint-Exupéry. (Terre des hommes.)

Il est temps que tous les Hommes Libres prennent leur vie en main et assument leur destin. Il est indispensable qu'ils se battent pour recouvrer leur Responsabilité individuelle que l'État leur a enlevée.

J'aurais envie de dire, comme Charles de Gaulle en 1940 : « *J'invite tous les Français qui veulent rester libres à m'écouter et à me suivre.* »

Venez nombreux au quatrième weekend de la Liberté !

Patrick de Casanove.

Le 4^{ème} Week-end de la Liberté, avec deux dîners débat

Organisé par Le Cercle Frédéric Bastiat

avec le soutien de :

l'ALEPS, Contribuables Associés, l'IFRAP, l'Institut Coppet et Liberté Chérie,

aura lieu du vendredi 6 juillet (dîner) au dimanche 8 juillet 2012 (déjeuner),

à l'hôtel Caliceo, à Saint-Paul-lès-Dax,

sur le thème

La Responsabilité Individuelle en démocratie.

Dans la continuité des précédents « Weekends de la Liberté », en particulier de celui de l'an dernier consacré à « La souveraineté de l'individu et la coopération spontanée », celui-ci portera sur la manière dont la Responsabilité individuelle est prise en compte dans une démocratie. L'intérêt de ce sujet part de la constatation que, dans tous les secteurs de la vie, les individus se voient privés de leur responsabilité personnelle. Le but est de montrer comment et pourquoi l'État supprime la responsabilité individuelle et la remplace par une irresponsabilité collective. Comment et pourquoi les Français sont tellement habitués à cette situation qu'ils ne peuvent même pas imaginer un pays où la culture, l'éducation, la santé, les retraites, l'urbanisme, les transports etc. soient libres et soumis à leurs choix. Le congrès mettra en évidence la nécessité pour chaque personne de la recouvrer. Chaque intervenant s'attachera à démontrer que c'est possible et à proposer des solutions ou des pistes.

Fort logiquement, il faut d'abord définir ce qu'est la « Responsabilité individuelle. » Alain Laurent ouvrira donc le congrès en traitant la question. Puis, celui-ci portera sur l'application pratique du principe de Responsabilité individuelle à différents secteurs d'activité de la société : l'agriculture (Vincent Ginocchio), le logement (Christian Julienne), la publicité (Olivier Méresse), le salaire complet (Axel Arnoux), la santé (Patrick de Casanove), les retraites (Jacques Garelo), la justice (Xavier Bebin), la religion et l'Église (René de Laportalière), l'environnement (Max Falque). Jacques de Guenin conclura le congrès avec « l'État minimum » qui se contente de protéger les droits individuels. Il est l'aboutissement du respect de la Responsabilité individuelle. En fil rouge tout au long du congrès : « 2017 demain la Liberté ? » Comment

transformer un point d'interrogation en point d'exclamation ! La conférence de Jacques Garelo en sera le point d'orgue.

Patrick de Casanove, président du Cercle fermera ce 4^{ème} weekend de la liberté en quelques mots et présentera brièvement quel peut en être l'avenir.

Cette année le Cercle a décidé d'offrir de multiples possibilités de choix pour assister à cet événement. Il veut ainsi permettre au plus grand nombre de fréquenter tout ou partie de cette manifestation, en tenant compte des disponibilités de chacun et du coût que le weekend de la liberté représente. Le but est de diffuser largement et inlassablement nos idées de Liberté, et Responsabilité individuelle. Le but est que de plus en plus de gens connaissent les idées de Frédéric Bastiat qui reposent sur le respect des Droits individuels : la Liberté, la Propriété, la Personne. Plus il y aura de personnes convaincues et plus nous aurons de chance d'orienter notre pays vers une société de Liberté et de prospérité.

Le week-end se passera à l'hôtel Caliceo, à Saint-Paul-lès-Dax, un hôtel particulièrement agréable situé sur les bords d'un lac.

<http://www.hotelcaliceo.com/>

L'hôtel Caliceo dispose de nombreux équipements aquatiques de qualité pour la détente et la remise en forme. Que ceux qui veulent en profiter n'oublient pas leur maillot de bain.

Ci-joint le bulletin d'inscription et le détail du programme. Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Cercle à :

cercle.bastiat@gmail.com
ou au **05 59 45 36 47**.

Pour devenir membre du Cercle, il suffit d'envoyer au Cercle Frédéric Bastiat,
- 146 Rue des Hauts du Lac - 40440 Ondres -

un chèque de 30 € cotisation simple, ou 50 € cotisation de soutien (par famille), à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat.

On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du Cercle pour assister à ses diverses manifestations.